

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 37 (1966)

Heft: 2

Rubrik: Annexes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la suite de cette évolution, le commerce franco-suisse en 1965 se solde par un déficit d'un milliard 260 millions de francs suisses en faveur de la France, en diminution de 4 % par rapport à l'année passée.

Nouveau matériau de revêtement. — Un nouveau matériau de revêtement, qui promet de révolutionner la construction de routes, a été lancé récemment sur le marché américain par la société General Electric. A base de caoutchouc-silicone dont il a la flexibilité, le matériau devient aussi dur que le béton. Il résiste aux températures les plus extrêmes, est totalement imperméable et apparemment inusable. Il peut être utilisé non seulement pour le revêtement des routes à grande circulation, mais également de pistes d'aérodromes, terrasses, piscines, planchers de garages et ponts de navires.

ANNEXES

Bientôt la fortune ?

Le gros lot d'un quart de million de francs du tirage de la Seva du 21 décembre 1965 a souri à un bûcheron habitant le Mittelland. Cette fois-ci, la fidélité a été bien récompensée. Depuis longtemps, l'heureux gagnant était un client régulier de la Seva et voilà qu'il se trouve libéré de tout souci pour l'avenir. Le lot de 50 000 fr., lui, a été gagné par un agriculteur seelandais, et celui de 20 000 fr. par une habitante de la Suisse romande. Quant à la plus grande partie des lots de l'émission de Noël, soit près de 50 000, d'une valeur de plus de 600 000 fr., ils ont fait des heureux dans tout le pays.

Le prochain tirage de la Seva aura lieu le 1^{er} mars 1966, à Oberdiessbach. Le plan de tirage, très varié, offre notamment un gros lot de 120 000 fr., 2 lots de 50 000 fr. et 15 lots de 1000 fr. Au total 43 038 lots d'une valeur globale de 501 000 fr. seront tirés au sort. Un plan prometteur que chaque acheteur apprécie.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.